



## DROITS des pères

-----  
Par MONFILSMABATAILLE

Je suis séparé, de cette union est né un garçon (6ans), un jugement concernant la garde, l'autorité parentale conjointe, et les droits de visite a été prononcé en 2008. la garde avait été donnée à la mère, j'ai l'autorité parentale conjointe, sur le jugement il est dit que les parents doivent prendre les décisions importantes concernant l'enfant. or il s'avère que la mère de mon fils a déménagé à 800KM de mon domicile, alors que je n'étais pas d'accord. donc que dois-je faire? N'y a-t-il pas un non-respect d'une décision judiciaire de la part de la mère. puis-je déposer plainte contre elle?